

Compte rendu Forum de partage

Jeudi 18 novembre 2021

Projet de parc éolien « des Combes »



I. INTRODUCTION

1. Préambule

VELOCITA Energies est un acteur de la transition énergétique : il développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens en France. Il est la filiale en France d'un constructeur d'éolienne ENVISION ENERGY.

VELOCITA Energies a identifié en 2018 une zone potentielle d'étude pour un projet de parc éolien sur les territoires des communes de Marey-sur-Tille, Crécey-sur-Tille et Cussey-Les-Forges, nommé parc éolien « des Combes » dans le département de la Côte d'Or. Après plusieurs années de réalisation d'études techniques et environnementales, le projet final se situe exclusivement sur les communes de Marey-sur-Tille et Cussey-les-Forges.

2. La concertation sur le projet

Sur le projet du parc éolien « des Combes », VELOCITA Energies a mandaté RESONANCES CFP pour mener à bien la concertation autour du projet.

Cette concertation se déroule pendant la phase d'études du projet. Elle sert à préparer certaines décisions qui seront prises par le développeur concernant le projet.

Les deux sociétés ont convenu d'une concertation en deux temps :

- Une phase de compréhension du territoire avec la rencontre de personnes, associations ou institutions en lien avec le territoire qui portent un avis motivé par rapport au futur parc éolien, qu'elles soient en faveur ou qu'elles s'opposent au projet ou à l'énergie éolienne. Ainsi, RESONANCES CFP est intervenue sur le territoire :
 - Le mercredi 26 et le jeudi 27 juin 2019 ;
 - o Le lundi 16 et mardi 17 septembre 2019.
- Associée à une phase de concertation, ouverte à l'ensemble de la population de Mareysur-Tille, Crécey-sur-Tille et Cussey-Les-Forges sous des formes qui pourront être variées : exposition publique, atelier, permanence publique etc...
- ① Un premier atelier s'est déroulé le lundi 12 octobre 2020 et avait pour thème la « *Découverte du projet* ». Il a été présenté comment le site a été découvert, le planning de développement du projet. Elle a permis également de répondre à de nombreuses questions sur le projet en lui-même et sur l'éolien, en général.
- ② Un deuxième atelier s'est déroulé le samedi 27 mars 2021 sur le thème « *Implantation du projet* ». Il est proposé aux participants de réfléchir sur la meilleure implantation possible des éoliennes sur le territoire.
- ③ Un forum de partage s'est tenu le jeudi 28 novembre 2021 à Marey-Sur-Tille, <u>objet du</u> présent compte-rendu.



II. LE FORUM DE PARTAGE DE MAREY-SUR-TILLE

1. Introduction

Le forum de partage s'est déroulée le jeudi 18 novembre 2021 de 16h00 à 20h00 dans la salle des fêtes de la commune de Marey-Sur-Tille.

Les habitants de Cussey-Les-Forges, et Marey-Sur-Tille sont avertis par un flyer d'invitation, distribué dans les boites aux lettres 10 jours avant la date de la tenue de ce forum de partage.

Ce forum de partage a pour objet :

- De présenter le porteur de projet VELOCITA ENERGIES–
- De présenter le travail réalisé par le groupe menant à la définition du projet ;
- De présenter le projet lui-même ses caractéristiques techniques mais également sa perception dans l'environnement proche;
- De répondre à toutes les questions relatives au projet ou l'éolien en général ;
- De permettre des échanges directs entre le porteur du projet et les habitants du territoire.

Le porteur de projet, la société VELOCITA ENERGIES, a également participé à la réunion. Il est représenté par :

- Alexandra GAUTHIER Responsable du projet « des Combes » ;
- Louise KARIGER Responsable de projets éoliens.

Ce forum de partage est animé par Anne GERARD et Delphine CLAUX de la société RESONANCES CFP.

2. La disposition de la salle

A l'entrée de la salle, se tient un premier espace d'accueil des participants composé de deux tables comprenant des feuilles d'émargement ainsi que des masques et du gel hydroalcoolique (dans le cadre du protocole sanitaire).

Puis, les participants peuvent se rendre dans un deuxième espace, sur leur gauche, en entrant. Il est constitué d'affiches, au format A1, disposées le long du mur et présentant les thèmes suivants (cf. figure 1):

- L'éolien en forêt ;
- Le projet en quelques chiffres ;
- L'éolien et la santé :
- L'éolien et le démantèlement.

Un troisième espace, représenté par un ilot central constitué de 2 séries de 4 tables, permet également de présenter sur des affiches A1 les éléments suivants :

- □ Sur la partie gauche de l'ilot, en entrant dans la salle :
 - L'étude paysagère ;
 - L'étude acoustique ;
 - L'étude écologique ;
 - Les mesures d'accompagnement, et
- □ Sur la partie droite de l'ilot :
 - L'historique du projet ;
 - L'implantation finale ;
 - L'économie du projet ;



La concertation du projet.

Au niveau de ce troisième espace, il est proposé aux participants d'initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet de parc éolien. Les participants vivent leur territoire et sont à même de suggérer des projets les mieux adaptés à leur lieu de vie. Des post-it sont à leur disposition afin de restituer leur proposition.



<u>Figure 1</u>: Illustration de l'espace n°2, représenté par des affiches sur le mur de gauche, en entrant dans la salle et de l'espace n°3, représenté par un îlot central constitué de tables.

Enfin, un quatrième espace est dédié à la perception du projet dans le paysage proche (cf. figure 2). Pour cela 15 photomontages sont accrochés sur les murs de droite, en entrant dans la salle. Ils présentent le projet depuis les points de vue suivant :

- Depuis Foncegrive, à proximité de la D27, dans la vallée de la Venelle ;
- Depuis le versant Est de la vallée de la Venelle, au réservoir de Foncegrive;
- A la sortie Est de Cussey-Les-Forges, depuis la route D 120e;
- A la sortie du hameau des Forges, depuis la route D19, dans la vallée de la Tille ;
- Depuis le pont enjambant la Tille de Villemervry, à l'entrée de Cussey-Les-Forges;
- A l'entrée Sud de Marey-Sur-Tille, au croisement de la D120 et de la D959;
- A l'Ouest de Marey-Sur-Tille, dans la continuité de la rue de Melson ;
- Depuis la route D 959, dans la vallée de la Tille de Bussières ;
- Depuis la route D 120b, dans le vallon de la Tille de Villemervry ;
- Depuis le quartier de la Forge, au Nord de Vernois-lès-Vesvres, depuis la route D27;
- A proximité de la route D3, en sortie Sud-Ouest de Selongey ;
- En sortie Nord de Crécey-Sur-Tille, depuis la route D120, dans la vallée de la Tille ;
- Depuis la route D289a, au Sud de Villemervry, dans le vallon de la Tille de Villemervry;
- Depuis la route D112i, à proximité du château classé de Grancey-Le-Château-Neuvelle ;
- A l'Ouest de Chalancey.



Afin d'en faciliter la lecture, une affiche donne la liste des points de vue affichés avec leur numéro. Le paysage est présenté sous la forme d'une photo panoramique de 120°, constitué de 3 vignettes représentant 40° d'angle de vue. Le point de vue est présenté selon trois formats :

- 1. Une photo sans le projet, tel que le paysage est perçu aujourd'hui ;
- 2. Un croquis représentant la topographie et situant les éoliennes dans le paysage ;
- 3. Une photo simulant le nouveau paysage, avec le projet, s'il est autorisé.



<u>Figure 2</u>: Illustration de l'espace n°3 représenté par un îlot central constitué de tables et de l'espace n°4, présentant les différents photomontages affichés sur le mur de droit, en entrant dans la salle.

3. Le déroulement du forum de partage

Les participants arrivent au forum de partage, selon les horaires indiqués, de manière individuelle ou en binôme, de manière étalée. Il accueille en totalité 18 personnes habitant toutes sur Cussey-Les-Forges et Marey-Sur-Tille à l'exception d'une personne venant de Dijon. A noter que les deux tiers des participants qui se sont déplacés habitent Marey-Sur-Tille.

A noter qu'une journaliste du Bien Public s'est rendue au forum pour y chercher de l'information et poser des questions au porteur de projet.

A leur arrivée, les participants sont accueillis par le porteur de projet et l'animatrice. Ils sont invités ensuite à émarger avant d'échanger autour des quatre espaces constitués, accompagnés des animatrices ou du porteur de projet. A noter que tous les participants acceptent de signer la feuille d'émargement.

Les participants qui se rendent au forum de partage viennent chercher de l'information : certains porteront une attention particulière aux affiches, en les lisant, alors que d'autres s'intéresseront davantage aux photomontages.



L'ambiance est constructive – l'ensemble des participants posent leurs questions dans le respect du porteur de projet et des animateurs et ces derniers sont à l'écoute de leurs craintes ou de leur soutien vis-à-vis de ce projet.

Cette concertation a permis aux participants d'exprimer :

- Pour certains leurs craintes et leurs peurs de ce projet, du changement qu'il pourra représenter sur leur territoire s'il se fait en termes de cadre de vie :
 - D'un point de vue visuel à la fois pour ceux qui y vivent de manière quotidienne mais également la peur que ce territoire ne soit plus attractif et qu'il attire encore de nouveau projet éolien.
 - Un participant exprime « La densité d'éoliennes dans ce secteur est telle que l'implantation de machines supplémentaires provoque un rejet bin compréhensible de la population » :
 - <u>D'un point de vue auditif</u>, la crainte de perdre l'ambiance sonore calme et paisible du milieu rural;
 - <u>D'un point de vue santé</u>, la crainte que cette installation engendre des troubles de la santé dans un contexte très sensible sur ce sujet;
 - <u>D'un point de vue économique</u> et notamment à travers la maison qui représente souvent l'épargne – l'achat - d'une vie, perçue comme une sécurité financière, soit dévaluée;
 - Un participant regrette la répartition déséquilibrée de la fiscalité entre la commune et l'intercommunalité. A son regard, un parc éolien « *est l'aumône aux communes pauvres* ».
 - Pour d'autres la peur <u>d'une nouvelle technologie</u> encore trop récente (une vingtaine d'années) pour connaître suffisamment les impacts sur la santé, l'économie ...
- Enfin, pour d'autres, le soutien à cette nouvelle technologie décarbonée qui permet à la fois de produire de l'électricité tout en préservant notre planète et ses ressources et qui est également un soutien à l'économie des collectivités rurales, aujourd'hui en difficulté.

Il a permis pour certains participants de proposer des mesures d'accompagnement au projet :

- □ L'enfouissement des lignes électriques et/ou téléphoniques. Il est précisé que dans le cadre de la mise en place de la fibre, des poteaux sont ajoutés sur le territoire ;
- □ La mise en place de l'éclairage à basse consommation ;
- □ La rénovation énergétique des bâtiments communaux de Marey-Sur-Tille ;
- □ L'accompagnement sur le territoire de Cussey-Les-Forges pour :
 - L'aménagement paysager de la place (arbres, espaces enherbés, stationnement ...);
 - Départs de sentiers pédestres.





4. Les apports du forum de partage au projet

Ce forum de partage a donné l'occasion au porteur de projet de rencontrer des habitants de Cussey-Les-Forges et de Marey-sur-Tille qu'il n'avait pas encore eu l'occasion de rencontrer. Il est à remarquer que toutes ces personnes sont venues dans l'intention de s'informer sur le projet. Elles ont posé des questions et ont souvent exprimé leur satisfaction d'avoir des réponses.

Au-delà des discussions relatives au projet éolien, ce forum de partage a été l'occasion pour les habitants de dialoguer et de débattre avec le porteur de projet à propos de problématiques plus larges tels que les responsabilités individuelles et collectives face au dérèglement climatique, la décarbonation du mix énergétique, l'électrification des transports et de l'industrie, etc.

Le porteur de projet regrette que ce forum de partage n'ait pas mobilisé plus de personnes. Aussi, afin de permettre à un maximum de personnes de s'informer sur le projet, des affiches spécifiques au projet sont confiées à la municipalité de Marey-Sur-Tille.



ANNEXE I - Questions posées lors du forum de partage

Projet

« Pourquoi la sélection du projet ne s'est pas faite par appel d'offres ? »

VELOCITA ENERGIES est le seul porteur de projet à développer sur ce territoire. Il est allé rencontrer les communes pour proposer un projet s'inscrivant dans la continuité du site « *Entre Tille et Venelle* ». Ni les communes ni l'intercommunalité n'a eu une démarche proactive pour développer un nouveau parc éolien.

« Sur quel critère le porteur de projet a-t-il sélectionné la zone sur Cucey ? »

Le porteur de projet commence par chercher des sites où il y a du vent. Il s'appuie pour cela sur le Schéma Régional Eolien (SRE) et également sur sa connaissance propre du territoire. VELOCITA ENERGIES connait bien le territoire pour avoir développé, construit et mis en service le parc éolien « Entre Tille et Venelle ».

Ensuite, il regarde à une échelle plus fine, intercommunale ou communale, la disposition de l'habitat. Les distances de 500 m aux premières habitations permettent de définir une zone dans laquelle un projet pourrait se développer.

Le développeur prend contact avec les élus locaux puis les propriétaires / exploitants agricoles afin de savoir s'ils accepteraient d'accueillir des éoliennes sur leur territoire ou parcelle. Dans le cas où ils sont d'accord, le projet peut ensuite rentrer en phase d'études.

A noter qu'en moyenne sur 10 sites trouvés, 3 entrent en phase d'étude. Ensuite, en France, un dossier d'autorisation déposé sur 2 est autorisé.

« Quel est la hauteur des éoliennes ? »

Pour ce projet, la hauteur totale des éoliennes en bout de pale est de 185 m.

« Quelle est la dimension du massif de béton ? »

La fondation d'une machine de 185 m de haut, bout de pale, est de forme circulaire et mesure entre 20 et 27 m de large à leur base (selon la nature du terrain) et se resserre jusqu'à atteindre 10 m de diamètre au niveau de la virole, qui représente le point d'accroche du mât de l'éolienne sur la fondation. La base des fondations est située à 3 m de profondeur environ – sur un sol classique.

Le volume de béton mis en place pour la réalisation de la fondation est en moyenne 850 m³ ce qui représente environ 1 530 tonnes. Afin d'éviter toute réaction entre le béton et le sol environnant une peinture étanche vient recouvrir l'ensemble de la fondation.



« Un grillage sera-t-il présent autour des éoliennes ? »

L'accès au pied des éoliennes est libre. Aucun grillage n'est présent afin de faciliter les opérations de maintenance notamment si elles nécessitent l'emploie d'une grue.

L'accès dans l'éolienne est interdit. La porte est fermée à clé et un système de détection permet d'avertir l'exploitant du parc éolien de toute intrusion.

Quel va être l'accès principal pour le parc éolien ? »

L'accès principal se fera par Selongey comme pour le parc éolien Entre Tille et Venelle, et se prolongera depuis les éoliennes construites sur Selongey via le chemin rural de la forêt de Marey-sur-Tille (limite communale avec Foncegrive).

« Les propriétaires sont-ils d'accord pour accueillir des éoliennes ? »

Le projet ne peut se faire sans l'accord des propriétaires fonciers. Dans le cadre de ce projet, des échanges ont eu lieu entre le porteur de projet et les propriétaires fonciers et ont conduit à un accord, traduit dans une promesse de bail emphytéotique.

Les communes ont-elles donné leur accord pour le projet ?

Le porteur de projet a rencontré les élus des territoires d'accueil à partir de la fin d'année 2018, et les délibérations favorables en faveur du lancement des études au projet ont été prises aux dates suivantes :

- Novembre 2018 : Marey-sur-Tille ;
- Avril 2019 : Cussey-les-Forges ;
- Mai 2019 : Crécey-sur-Tille.

Avec les élections municipales de 2020, les conseils municipaux sont modifiés. Il sera possible aux nouveaux conseils municipaux d'exprimer leur avis sur ce projet pendant la phase d'enquête publique.

□ Si le projet se fait, ce parc éolien produira de l'électricité pour combien de personne ?

Le parc éolien des Combes avec ses 7 éoliennes produira l'équivalent de la consommation annuelle électrique (chauffage inclus) de 12 000 foyers.



Bois & chasse

- « Pourquoi y-a-t-il des parcelles déboisées ? »
- « Y-a-t-il une compensation du bois ? »

La quasi-totalité du projet se situe en forêt nécessitant un défrichement, s'il se réalise.

Le défrichement est soumis à des règles très strictes. Ainsi, selon les superficies à déboiser, le porteur de projet doit réaliser un dossier de demande de défrichement. Des mesures de compensation sont prises de manière systématique. A titre d'exemple, 1 ha défriché peut faire l'objet d'une replantation sur 2 ha (compensation de 1 pour 2, minimum). Selon les régions, cette compensation peut-être plus importante.

« Quelle est l'impact sur la chasse ? »

Le gibier est étudié avec attention tout comme le reste de la faune et de la flore, dans l'étude d'expertise écologique. Le retour des études indique qu'en phase de travaux, le gibier peut être dérangé et revient sur le site environ 6 mois après le dérangement.

La chasse est donc perturbée pendant la phase de construction du parc éolien.



Economie

 « Pourquoi les chiffres correspondant à la fiscalité perçue par les intercommunalités sont-ils différents selon l'intercommunalité ? »

Rapporté à l'éolienne, la fiscalité perçue par les intercommunalités est différente car chaque intercommunalité a une fiscalité qui lui est propre.

🧵 « Est-ce que le montant lié à la fiscalité est actualisé ? Si oui, comment ? »

Concernant l'IFER, il est actualisé chaque année par la loi de finances. Concernant les taux d'imposition locaux, cela va dépendre de chaque territoire.

□ « Est-il vrai qu'un parc éolien a un impact sur la valeur immobilière ? »

La valeur d'un bien immobilier s'établit à partir de nombreux paramètres :

Certains sont objectifs,

La localisation : en centre bourg ou en périphérie, la proximité des transports en commun ou pas, la surface habitable et le nombre de pièces, l'isolation...

D'autres sont subjectifs.

L'attachement au bien, la beauté du paysage environnant...

D'autres critères rentrent également en ligne de compte comme la vitalité ou pas du marché local de l'immobilier, la tendance à la baisse ou à la hausse du prix de vente de l'immobilier...

S'agissant de l'implantation d'un parc éolien, le paysage est l'argument majoritairement mis en avant par les personnes qui craignent une dévalorisation des biens immobiliers situés près d'éoliennes. Et cette crainte est légitime car la maison représente souvent l'épargne – l'achat - d'une vie et est perçue comme une sécurité financière. Beaucoup d'enjeux affectifs sont attachés à la maison et sa valeur restera toujours sujette à discussion.

A l'opposé, d'autres personnes sont sensibles à ce qu'apporte un parc éolien au territoire. Il génère, entre autre, des retombées fiscales supplémentaires pour la commune qui peuvent être utilisées pour réaliser des projets qui bénéficient à la communauté.

Et comment prendre en compte dans l'estimation du bien les améliorations apportées au cadre de vie, liées aux retombées du parc pour le territoire ?

Dans la pratique, l'impact d'un parc éolien sur la valeur de l'immobilier environnant n'est pas facile à évaluer. Il existe cependant un certain nombre d'études indépendantes étrangères comme françaises sur le sujet qui apportent des éléments de réponses.

Globalement, ces études qui diffèrent par la méthode utilisée, l'échelle et localisation sur lesquelles elles portent, convergent pour conclure à un impact limité voire pas d'impact des parcs éoliens sur le prix des biens immobiliers et une perte systématique de 40% de la valeur du bien apparaît comme non justifiée.

Pour n'en citer que deux :

 En 2010, l'association Climat Energie Environnement mène une étude dans le Nord-Pas de Calais, étude dite de « Fruges ». Elle analyse les transactions immobilières sur une



période de 7 années – 2000 à 2007 – centrées sur la date de mise en service d'un parc, soit 3 ans avant construction du parc, 1 an de chantier et 3 ans en exploitation. L'étude montre que le volume de transactions pour les terrains à bâtir a augmenté sans baisse significative du prix au m² et que le nombre de logements autorisés a également augmenté.

• Une étude belge¹ datant de 2006 apporte un autre éclairage sur la dépréciation des biens immobilier à proximité d'un parc éolien. Elle reconnaît que « l'annonce d'un projet éolien peut avoir un effet dépréciateur à court terme sur la valeur immobilière locale » et constate des effets similaires pour les projets d'infrastructures publiques – autoroutes, lignes hautes tensions, etc. qui « restent limités dans le temps ». En effet, l'étude affirme que lorsque le parc éolien est en fonctionnement, l'immobilier reprend par la suite le cours du marché.

Enfin, il est proposé aux participants de se connecter à leur compte fiscal sur impôt.gouv.fr, de cliquer sur l'onglet Données Publiques et d'aller dans la rubrique Rechercher des Transactions Immobilières. Selon la localité, est indiqué le prix des maisons vendus, selon un espace-temps donné. Chacun peut ainsi observer si une dévalorisation est réalisée lorsqu'un parc éolien est construit.

« Qu'en est-il du jugement de la Cours d'Appel de Toulouse, le 8 juillet dernier ? »

Depuis le début de l'éolien en France – au début des années 2000, deux exploitants de parc éolien ont été condamnés par la Cour d'Appel de Toulouse à verser à un couple 128 000 euros « *en réparation de leurs préjudices* ». Cette indemnisation comprend le coût de la location (lié au départ de leur maison), la perte de valeur de leur maison et le préjudice moral et physique.

A la fin de l'année 2018, la France comptait environ 8 000 éoliennes (source : FEE, observatoire 2020). Ce cas est isolé et ne peut être généraliser aux autres parcs éoliens français.

¹ Source : Fédération Royale des Notaires Belges/Bureau d'expertise Devadder, 2006.



Page 12 sur 13

Concertation

« A partir de quand la concertation a-t-elle commencé ? »

Le processus de concertation a débuté en juin 2019 par une phase d'écoute, suivie d'une phase de concertation avec l'ensemble des habitants Crécey-sur-Tille, Cussey-Les-Forges et Marey-sur-Tille. Pendant cette deuxième phase, deux ateliers et un forum de partage se sont tenus le 12 octobre 2020, le 27 mars 2021 et le 18 novembre 2021. L'ensemble des actions menées dans le cadre du processus de concertation ainsi que l'apport de ce processus au projet sera restitué à travers un bilan de concertation.

Démantèlement

« Qui paie le démantèlement ? »

Le démantèlement est payé par l'exploitant du parc éolien. Le législateur a demandé récemment à l'exploitant des parcs éoliens de revoir les sommes provisionnées pour le démantèlement d'une éolienne (source : arrêté du 22 juin 2020). Aujourd'hui, il est demandé à l'exploitant de provisionner une somme de 50 000 € par éolienne de 2 MW auquel s'ajoute 10 000 € par MW supplémentaire, indexée sur un indice d'évolution du coût de la vie. A titre d'exemple, pour une éolienne de 4 MW, l'exploitant du parc éolien devra provisionner 70 000 euros pour le démantèlement d'une éolienne.

Cette somme apparait suffisante pour couvrir les frais de démantèlement au regard des taux de recyclage et de réutilisation des composants des projets éoliens. Une éolienne est recyclée à près de 90 % de son poids puisque l'acier, le béton, les câbles électriques, sont complètement recyclables et vendus au prix de marché.

